

Commission Communale de Sécurité

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquière  
BP 30109  
59393 Wattlelos Cédex

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
ET ARRETES DU MAIRE**

**Protection contre les risques d'incendie et de panique  
dans les établissements recevant du public**

**MAGASIN ALDI  
Rue Albert 1er – 59150 WATTRELOS**

**AUTORISATION D'OUVERTURE**

Le Maire de la Ville de Wattlelos,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté du 4 juin 1982 modifié portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communale de Sécurité en date du 15 octobre 2024,

**ARRETE**

Article 1er – L'autorisation d'ouverture du magasin ALDI sis rue Albert 1er à WATTRELOS, objet de l'autorisation de travaux n°59.650.20.O.0005 et du permis de construire n° 59.650.20.O.0039 est accordée.

Article 2 – L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipement, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en est de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Article 3 – Le présent arrêté d'autorisation d'ouverture est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de LILLE – 5 rue Geoffroy Saint Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut également être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyens accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant de l'établissement et une copie sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Commissaire de Police de ROUBAIX, chacun étant chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Wattrelos, le 7 novembre 2024

Le Maire  
Président de la Commission  
Communale de Sécurité



*Pour le Maire*  
*Le Conseiller Municipal Délégué*

Guy-Noël LEMAY